

# Rapport de l'organe de révision

Autor(en): **Kamber, Urs / Marbacher, Lukas / Bantli, Armin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Suisse tourisme**

Band (Jahr): - **(1999)**

PDF erstellt am: **22.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-629780>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Rapport de l'organe de révision.

A l'Assemblée générale  
des membres de Suisse Tourisme,  
Zurich.

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de Suisse Tourisme pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1999.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

PricewaterhouseCoopers AG a effectué la révision selon les normes de la profession.

Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Elle a révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, elle a apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Elle estime que sa révision constitue une base suffisante pour former son opinion. Notre jugement se fonde sur la révision globale de PricewaterhouseCoopers AG et sur son rapport à l'attention de l'Organe de révision.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont, avec la réserve ci-dessous, conformes à la loi et aux statuts ainsi qu'aux règles relatives à la présentation des comptes citées en annexe.

Depuis 1992, Suisse Tourisme fait état dans ses comptes annuels (figurant en annexe sous obligations éventuelles) d'un découvert technique du capital de couverture auprès de la Caisse fédérale d'assurances pour la somme inchangée de CHF 6 432 500.-. A la date de remise de notre rapport, il n'est pas possible de porter une appréciation définitive sur l'exactitude de cette somme, en ce qui concerne le calcul correct et complet d'une partie de ce découvert technique imputable à Suisse Tourisme, vu que la Caisse fédérale d'assurances ne fournit pas les indications nécessaires depuis 1992.

Le Comité et la Direction nous ont avisés qu'il demanderont à la Caisse fédérale d'assurances les pièces correspondantes, notamment pour s'assurer qu'il n'existe pas d'obligations plus étendues qui pourraient entraîner pour Suisse Tourisme des limitations financières à l'exécution de son mandat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis malgré la réserve qui précède.

L'organe de révision:

**Kamber Urs**

Expert-comptable diplômé, responsable

**Marbacher Lukas**

Expert-comptable diplômé, membre

**Bantli Armin**

Expert-comptable diplômé, membre

Zurich, le 17 mars 2000